

Conseil d'Administration du 12 avril 2024

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi douze avril à quatorze heures trente, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués le lundi huit avril, se sont réunis à la salle Magnolia, sous la présidence de Madame Anita THOMAS

Etaient présents : Anita THOMAS, Aimé HERDUIN, Chantal TERNISIEN, Christophe DOUCHAIN, Michel PECHINOT, Laurence NOEL, Christian PENIGUEL

Pouvoirs : Claude PRUDHOMME à Anita THOMAS

Etaient excusés : Marylise THILLIEZ, Thérèse DUWEZ, Sébastien DUFOSSE

Secrétaire de séance : Thierry PETITPREZ, directeur du CIAS

Madame Anita THOMAS ouvre la séance, elle excuse Monsieur le Président retenu par d'autres obligations.

Madame THOMAS : En l'absence du Président, il me revient le privilège de présenter ce Conseil d'Administration. En effet, conformément à l'article 8 du règlement intérieur, en tant que vice-présidente, je vais présider la séance en l'absence du Président.

Procès-verbal du 23 février 2024 : approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

1. Budget

1.1. Compte de gestion 2023

Vu l'article L1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la présentation du compte de gestion,

Vu le vote du budget primitif 2023,

Vu le compte de gestion du budget 2023 établi par le Comptable Public,

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver ce document.

Pas de remarques

Approuvé à l'unanimité

1.2. Compte administratif 2023

Le compte administratif est joint à la présente note.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-4, L2121-21 et L1612-12,

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions,

Vu la loi n°94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales,

Ainsi, l'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Considérant qu'il convient d'approuver le compte administratif, il sera proposé au Conseil d'Administration d'approuver le compte administratif.

Approuvé à l'unanimité

1.3. Budget primitif 2024

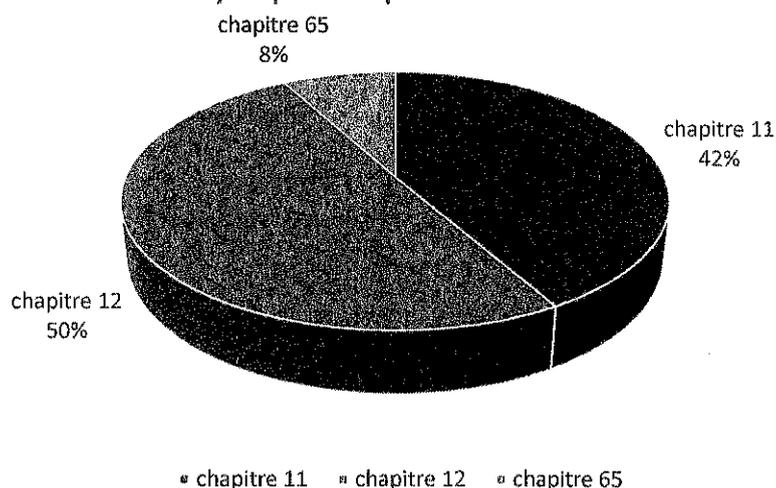
Le projet du budget primitif est joint à la présente note. Il est proposé de l'approuver.

1.1.1 Section de fonctionnement

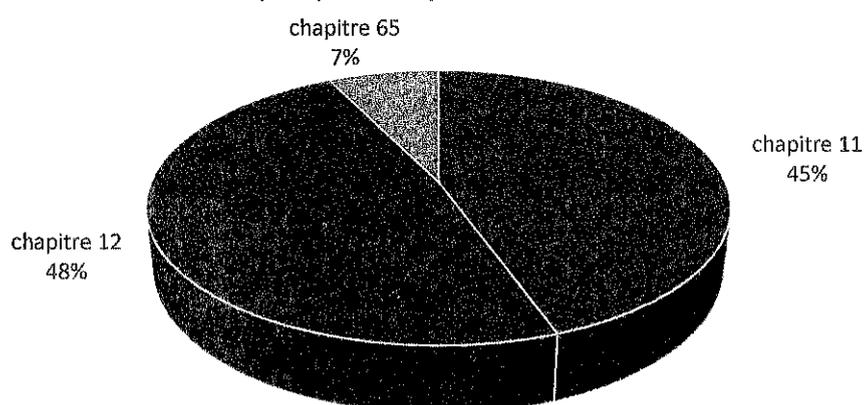
- Charges

Répartition par chapitre	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024
Chapitre 11 charges à caractère général	260 665,00	292 340,00	307 340,00	334 980,00	388 042,00
Chapitre 12 charges de personnel	370 130,00	331 145,00	368 576,00	404 520,00	420 972,00
Chapitre 65 autres charges de gestion courante	67 095,51	52 575,52	64 184,73	63 803,25	63 811,68

analyse par chapitre année 2023



analyse par chapitre année 2024



Voyons maintenant l'analyse par chapitre :

Chapitre 11 charges à caractère général :

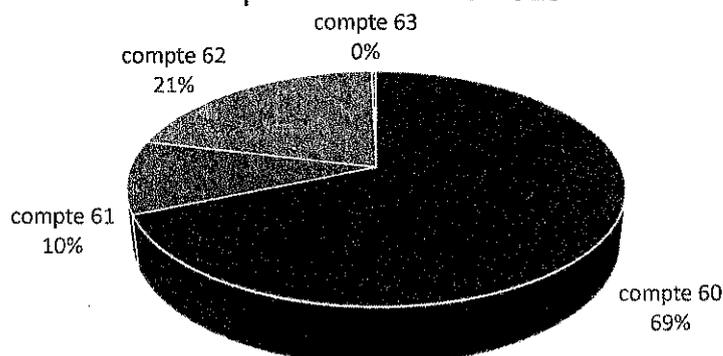
Répartition par compte	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024
Compte 60	195 365,00	191 520,00	197 810,00	229 700,00	264 180,00
Compte 61	32 010,00	30 786,00	29 466,00	33 810,00	40 662,00
Compte 62	32 990,00	69 834,00	78 934,00	70 240,00	81 620,00
Compte 63	300,00	200,00	1 130,00	1 230,00	1 580,00

Ce chapitre est organisé avec les comptes commençant par :

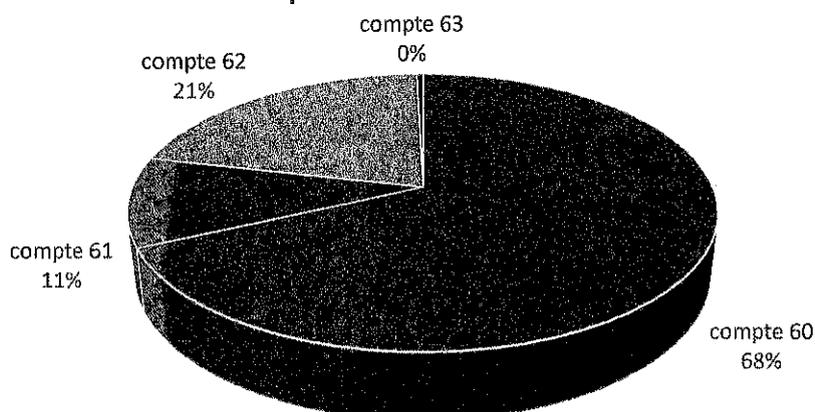
- 60 : achat de prestations de services (eau, électricité, carburant, achat de prestations de services,...
- 61 : services extérieurs, location de biens, réparation de véhicules, maintenance, prime d'assurance,...

- 62 : affranchissement, téléphone, communication, autres services extérieurs (Espoir),...
- 63 : taxe foncière MIPT Samer, droits Sacem thés dansants

chapitre 11 : année 2023



chapitre 11 : année 2024



Chapitre 12 charges de personnel :

Le chapitre 12 reprend les charges de personnel. Il s'agit du personnel mis à disposition par la Communauté de Communes de Desvres-Samer soit 72%. Aussi, il ne s'agit pas de nouvelles dépenses mais bien d'un transfert de charges entre la Communauté de Communes de Desvres-Samer et le Centre Intercommunal d'Action Sociale.

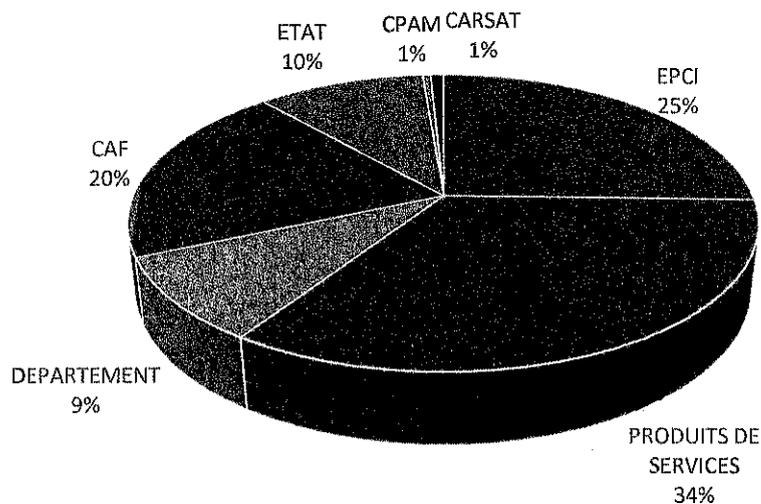
- Personnel affecté par la collectivité : 303 000,00€
- Personnel CIAS : 117 972,00€

- recettes

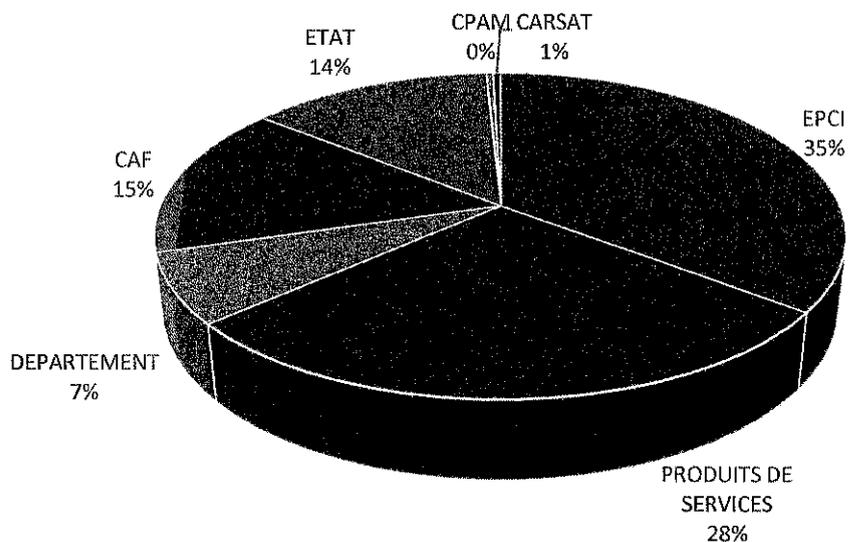
En 2023, les principales recettes du Centre Intercommunal d'Action Sociale proviennent de la participation de la Communauté de Communes de Desvres-Samer (25%) et de la participation des usagers (34%). Le Département intervient à hauteur de 9% dans le cadre de l'instruction du RSA, la CAF à hauteur de 20%, l'Etat à hauteur de 10% (France Service : 70 000,00 et Journée sécurité routière : 1590,00€), la CPAM à hauteur de 1% et la CARSAT à hauteur de 1%.

Désignation	Année 2023 Réalisé	Année 2024 Prévisionnel
EPCI	176 832,19	312 080,41
Produits de services	210 000,00	250 800,00
Département	61 337,00	61 337,00
CAF	140 573,50	134 853,50
Etat	81 650,00	119 090,00
CPAM	3 396,50	3 396,50
CARSAT	5 400,00	3 600,00

recettes : réalisé année 2023



recettes : prévisionnel année 2024



Adopté à l'unanimité

2. Subventions et participations

Dans le cadre des différents partenariats et comme annexé au budget primitif, il est proposé de voter les subventions.

Document en annexe.

Approuvé à l'unanimité

3. Demande de subvention de fonctionnement 2024 « sorties familiales collectives »

Dans le cadre de l'agrément « Animation Collective Familles », des sorties sont proposées chaque année afin de permettre l'accès aux sorties/loisirs des familles du territoire, participer à l'ouverture sur le monde, favoriser la découverte et le partage à travers le développement des liens sociaux.

Le Centre Social souhaite permettre à des familles connaissant des problèmes de mobilité, de gestion de budget, d'isolement ou d'enfermement culturel et social, de découvrir aussi bien des lieux de proximité mais aussi des lieux un peu plus éloignés et auxquels elles ne peuvent accéder financièrement seules.

Dans ce cadre, le Centre Social souhaite déposer une demande de subvention de fonctionnement à la CAF d'un montant de 1 285,00€ pour permettre un co-financement de ces sorties. Tout ou partie du reste à charge pourrait être pris en charge par le CIAS.

Sorties collectives proposées :

- Sortie randonnée et pique-nique avec les familles (Mont Hulin/Desvres) (26 avril 2024 sur les vacances scolaires) (sans participation financière des familles)

- Sortie à Boulogne-sur-Mer (accro'liane) (juin 2024) (sans participation financière des familles)

- Sortie plage de Calais + dragon de Calais (juillet 2024)

Tarif adulte : 4€

Tarif enfant : 3€

- Sortie Boulogne Geek Day à Boulogne-sur-mer. (7 septembre 2024) (sans participation financière des familles)

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'approuver le dépôt de projets pour 2024
- D'approuver les tarifs des sorties
- D'autoriser le Président à signer tout document y afférent

Approuvé à l'unanimité

4. Demande de subvention 2024 CAF pour l'école de consommateurs

Dans le cadre de l'agrément Centre Social, la structure a mis en place une école de consommateurs pour accompagner les habitants de l'intercommunalité dans la réalité du quotidien, en proposant la mise en place d'une école de consommateur.

Une école de consommateurs est un véritable lieu d'échange, de partage, de transmission pour prévenir les aléas de la grande consommation, s'informer sur ses droits et ses devoirs et réfléchir ensemble à une consommation responsable.

C'est un rendez-vous hebdomadaire, ponctué d'actions plus spécifiques ou thématiques en soirée ou le week-end éventuellement.

Les thèmes évoqués lors de ces temps de rencontre sont divers : économie d'énergie / gestion du budget / lutte contre le gaspillage alimentaire / consommation raisonnée ou solidaire / recours aux droits ...

Bilan 2023

De Septembre à Décembre 2023 :

10 ateliers ont été mis en place. Sur ces 10 ateliers, trois n'ont pas eu d'inscriptions. Cela peut s'expliquer par le fait qu'ils ont été mis en place au moment où le territoire faisait face à des inondations. Presque tous les ateliers du Centre Social ne pouvaient pas avoir lieu à cette période.

Sur ces 7 ateliers, 19 personnes différentes fréquentaient régulièrement les ateliers. (14 femmes et 5 hommes), la moyenne d'âge étant de 54 ans.

Sur le projet 2024, l'école des consommateurs interviendra notamment dans les mairies avec des stands d'informations pour parler "alimentation" "énergie" "recyclage". Cela pourra permettre de rayonner sur l'ensemble du territoire et d'être au plus proche des familles les plus isolées. L'animation sera proposée par la référente familles via le Centre Social. Sur ces temps, des prestataires, des partenaires pourront intervenir sur plusieurs thèmes. Le but est qu'à travers ces thèmes, les ateliers se co-construisent avec les familles au travers d'échanges.

Afin d'accompagner la mise en place du projet, le Centre Social souhaite déposer une demande de subvention auprès de la CAF d'un montant de 1 384,75€.

Différents échanges ont lieu sur le rôle et la fonction de l'école de consommateurs.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'approuver le dépôt de projet 2024
- D'autoriser le Président à signer tout document y afférent.

Approuvé à l'unanimité

5. Sortie aux Hortillonnages à Amiens

Suite aux sorties mises en place par le Centre Social, plusieurs propositions de sorties nous ont été suggérées par les habitants du territoire. Parmi celles-ci une sortie aux Hortillonnages à Amiens.

Ce déplacement n'aurait lieu qu'avec un minimum d'inscriptions et si les conditions sanitaires le permettent. En cas d'annulation sur décision du CIAS, le Conseil d'Administration autorise le remboursement de la sortie.

La date proposée est le samedi 08 juin 2024.

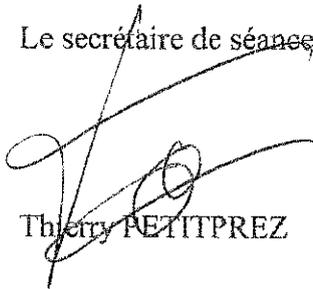
Il est proposé au Conseil d'Administration de valider la sortie au tarif de 25€ pour adultes/enfants comprenant le transport et la visite en barque.

Approuvé à l'unanimité

Madame Thomas : il s'agit de belles actions au sein du Centre Intercommunal d'Action Sociale.

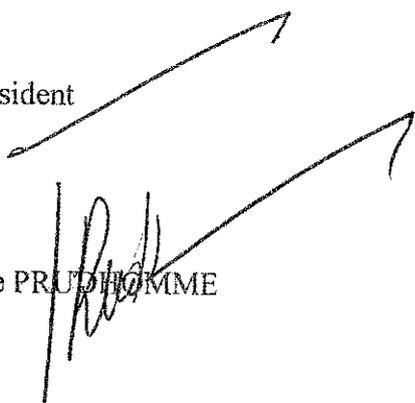
Fin de la séance à 15h15.

Le secrétaire de séance



Thierry PETITPREZ

Le Président



Claude PRUD'HOMME